

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ass_vebret - 2024_011

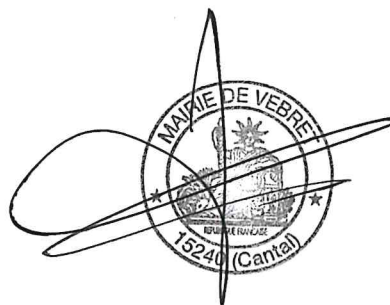
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	-400.00	
6542	Créances éteintes	-300.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	700.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Vote de crédits supplémentaires - vebret - 2024_009

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60621	Combustibles	2200.00	
64131	Rémunérations	-200.00	
64132	SFT, indemnité de résidence	-1000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	-400.00	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	-600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Transfert de compétences assainissement à Sumène Artense Communauté au 1er janvier 2025 - 2023_118

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du transfert de compétences assainissement à Sumène Artense communauté à compter du 1er janvier 2025

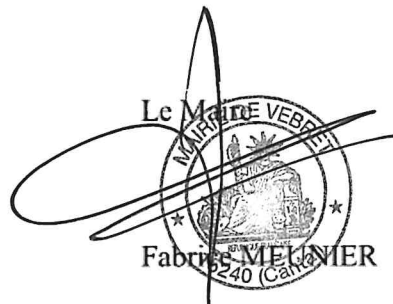
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir émettre son avis afin d'approuver ou non le transfert d'une nouvelle compétence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve** le transfert à Sumène Artense communauté des compétences suivantes au 1er janvier 2025 : Assainissement telle que définie à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et la modification des statuts qui s'y rapporte.

- **autorise** la communication régulière à Sumène Artense communauté par le Trésor Public des données comptables et financières des budgets annexes communaux nécessaires à l'organisation des futurs transferts.

- **charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Le Maire

 Fabrice MEUNIER
 15240 (Cant.)

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2024
015-211502505-20231208-2023_118-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans la cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - 2023_120

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Le conseil municipal **décide , à l'unanimité :**

- de prendre acte du débat qui s'est tenu ce jour en application de l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLUi de Sumène Artense communauté.

Le Maire
MAIRIE DE VEBRET
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)



MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Convention de servitudes ENEDIS - Sumenat - 2023_122

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle convention avec ENEDIS sur le chemin rural commençant au droit de la parcelle ZP 23 et se terminant au droit de la parcelle ZP 22.

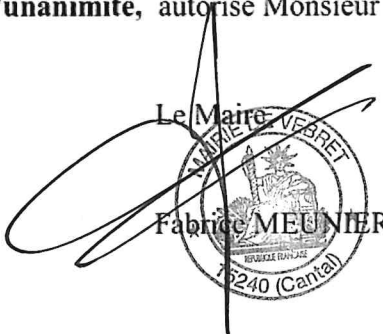
Afin de permettre la construction d'un réseau électrique, le projet prévoit une canalisation souterraine HTA sur une longueur d'environ 35 mètres, une cablette de terre souterraine sur une longueur totale d'environ 8 mètres, une cablette de terre souterraine sur une longueur d'environ 5 mètres, une cablette de terre souterraine sur une longueur d'environ 5 mètres .

Le montant de l'indemnité unique sera de 20.00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Enedis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Maire
Fabrice MEUNIER



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2024
015-211502505-20231208-2023_122-DE

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Demande d'acquisition de terrain à Courtilles - Mr et Mme BARON Guy Claude - 2023_123

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur et Madame BARON Guy Claude . Ils souhaitent acquérir une partie du terrain communal à Courtilles.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente d'une partie du terrain communal à Courtilles pour un superficie d'environ 18,76 m² au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- autorise la vente de ce terrain pour un montant de 1 € le mètre carré, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Le Maire
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)



Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Tarif bascule - 2023_125

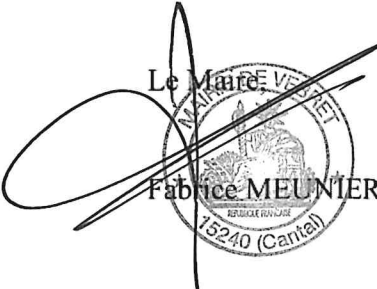
Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une augmentation de 5% du tarif de la bascule.

- UNICOR : 735,00 €
- SARL CHARRADE : 735,00 €
- FOYEN EUROFRANCE : 577,50 €
- SAS RAYNAUD DELCROS : 1128,75 €

Le conseil municipal, après avoir, délibéré, **à l'unanimité,**

- valide le tarif de la bascule à compter de 2024.

Le Maire
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)




MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL PAR Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Tarifs location des salles - cuisine - gîtes - 2023_126

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer les nouveaux tarifs à compter du 01/01/2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve les tarifs suivant :

- Location salle des associations aux habitants de Vebret : 80.00 €
- Location salle des associations aux personnes extérieures : 120.00 € Caution : 500.00 €
- Location cuisine : 100.00 € Caution : 500.00 €
- Location grande salle aux habitants de Vebret : 200.00 €
- Location grande salle aux personnes extérieures : 400.00 € Caution : 1000.00 €
- Location rétroprojecteur : 75.00 € Caution : 750.00 €
- Location Sono Hifi : 75.00 € Caution : 750.00 €
- Location gîtes :
- Gîte n°1 de 3 personnes : 44.00 €
- Gîte n°2 de 5 personnes : 66.00 €
- Gîte n° 3 de 5 personnes : 66.00 €
- associations extérieures forfait ménage de sol: 50.00 €

Le Maire
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/01/2024
015-211502505-20231208-2023_126-DE

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Projet d'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle - 2023_130

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au personnel titulaire et contractuel après avis du comité social territorial.

Pour percevoir cette prime les agents doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1er janvier 2023;
- Etre employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1er du décret n°2019-133 dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

Les montants de la prime feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ne pourra être accordée qu'après avis du comité social territorial.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Approuve** ce projet d'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- **Attend** l'avis du comité social territorial pour valider cette proposition.



Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Avenant travaux supplémentaires Syndicat Départemental d'Energies du Cantal éclairage public Cheyssac - 2023_121

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total et définitif de l'opération s'élève à 41 513,00 euros HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée, soit :

- Montant total de Fonds de concours : 20 756,50 euros.
- A déduire 1er acompte déjà versé : 10 075,27 euros.
- Reste à payer : 10 681,23 euros.

Comme indiqué dans la délibération précédente, ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du président du S.D.E.C.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité :**

- **De donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- **D'inscrire** dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Maire
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
015-211502505-20231208-2023_121-DE

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, Ren  GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Vote de crédits supplémentaires - vebret - 2023_128

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
64131	Rémunérations	8000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1250.00	
64111	Rémunération principale titulaires	750.00	
74888	Autres		2000.00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique		3500.00
752	Revenus des immeubles		2300.00
6419	Remboursements rémunérations personnel		2200.00
TOTAL :		10000.00	10000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Vote de crédits supplémentaires - vebret - 2023_131

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		14.00
TOTAL :		14.00	14.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		14.00	14.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/12/2023
015-211502505-20231208-2023_131-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 08 décembre 2023

Date de la convocation: 01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 11

Votants: 14

Présents : Fabrice MEUNIER, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Annie JOUVE, Bernadette SEINCE, Blandine DEMAZOIN, Laurence DELMAS, Arnaud MOREAU, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Huguette TOURAILLE par Fabrice MEUNIER, Fanny ORSAL par Dominique CHAVINIER, Philippe PAULIAC par Roger VILLIEN

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Michel ESCUDIER

Objet: Demande fonds de concours Sumène Artense Communauté- Travaux supplémentaires commerce appartement gérant - 2024_001

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux réalisés pour la rénovation d'un bâtiment qui abritera un café restaurant et le logement du gérant.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir.

Afin de réaliser ces travaux, Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité qui est offerte auprès de Sumène Artense Communauté de solliciter un fonds de concours à hauteur de 30 000, 00 euros.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

- Montant des travaux : 60 321,00 € HT
- Fonds de concours Sumène Artense Communauté : 30 000,00 € HT
- Autofinancement : 30 321,00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide les travaux supplémentaires, valide le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter Sumène Artense Communauté pour un fonds à hauteur de 30 000,00 euros.

Le Maire
MAIRIE DE VEBRET
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/01/2024
015-211502505-20231208-2024_001-DE